



ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

- DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE - Règle 18 ter.2)

I. Office qui émet la notification: Service de l'Etat de la Propriété Intellectuelle et Innovations du Gouvernement de la République Kirghize 62, rue Moskovskaya Bichkek , 720021 République Kirghize
II. Numéro de l'enregistrement international : 1438259
III. Nom du titulaire: Joint-Stock Company "Artistic paints plant "Nevskaya palitra" Serdobolskaya ulitsa, 68, liter F pomeshenie 17 RU-197342 Saint-Petersburg (RU)
IV <input type="checkbox"/> Protection pour tous les produits et/ou services (règle 18ter.2)i). <input checked="" type="checkbox"/> Protection pour une partie seulement des produits et/ou services (règle 18ter.2)ii) – cl.02,04,16
V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : 
VI. Date: 28.07.2020